

Bonduelle

Politique de lobbying et de plaidoyer responsables

Département éditorial	Département Impact
Rédacteur en chef	Directeur de la stratégie, des marques et de l'impact
Critique	Directeur global de l'impact Directeur juridique du groupe Directeur de la communication d'entreprise
Version	V1
Date de dernière mise à jour	Juillet 2026
Date de la dernière critique	3 juillet 2026

Bonduelle, un groupe alimentaire international spécialisé dans les légumes, mène des activités de lobbying, de plaidoyer et de représentation des intérêts auprès d'institutions publiques en France et dans l'Union européenne. Alors que les normes de transparence et de responsabilité pour les entreprises continuent de s'améliorer et que les attentes sociétales en matière de responsabilité d'entreprise grandissent, le Groupe a choisi de formaliser ses pratiques de lobbying à travers une politique dédiée. Cette approche s'inscrit dans ses engagements environnementaux et sociaux plus larges (tels que SBTi, B Corp, ODD) et vise à garantir que ses activités d'influence restent alignées sur ses valeurs fondamentales : transparence, intégrité et impact. La politique aborde également les risques liés aux conflits d'intérêts, aux contributions politiques inappropriées et aux positions susceptibles de contredire les engagements environnementaux ou éthiques du Groupe.

Engagements du groupe Bonduelle

Objectifs de la politique

Cette politique vise à définir un cadre clair et exigeant pour toutes les activités de lobbying et de plaidoyer menées par Bonduelle. Elle précise les principes, règles et responsabilités applicables afin de garantir que ces activités contribuent aux objectifs environnementaux et sociaux du Groupe, conformément à ses engagements.

Elle vise également à prévenir tout risque de mauvaise conduite, notamment en ce qui concerne les contributions politiques, les conflits d'intérêts, la corruption ou les positions contraires aux engagements environnementaux, sociaux ou éthiques de Bonduelle. Enfin, il constitue l'une des pierres angulaires du cadre de transparence du Groupe, annonçant le futur rapport public annuel sur ses activités de lobbying.

Transparency International définit le lobbying comme « toute communication directe ou indirecte avec des responsables publics, des décideurs politiques ou des représentants dans le but d'influencer la prise de décision publique et menée par ou au nom d'un groupe organisé. Le lobbying peut également inclure des tentatives directes ou indirectes d'influencer l'opinion publique, en dehors des activités publicitaires et marketing normales, dans le but d'impacter la prise de décision publique » (TI CPEI 2018, p.35).

La représentation des intérêts, ou le lobbying, est une composante vitale de toute démocratie délibérative saine. Lorsqu'il est pratiqué ouvertement et honnêtement, le lobbying peut jouer un rôle important dans l'information des politiques gouvernementales et pour s'assurer que les points de vue légitimes, y compris ceux des entreprises, soient entendus lors d'un débat public. Transparency International est une ONG mondiale dédiée à la lutte contre la corruption et à la promotion de la transparence, de la responsabilité et de l'intégrité dans les gouvernements, les entreprises et la société civile.

Pour Bonduelle, s'engager de manière responsable dans le débat public est essentiel car les systèmes alimentaires sont au cœur de grands défis environnementaux et sociaux, notamment le changement climatique, l'agriculture durable et l'accès à une alimentation saine. En tant qu'acteur de longue date dans ces écosystèmes, le Groupe a la responsabilité de veiller à ce que sa voix, ses positions et ses actions contribuent positivement à la transformation de ces systèmes. Cette politique reflète l'engagement de Bonduelle à agir avec intégrité, cohérence et transparence, garantissant que ses activités de plaidoyer sont pleinement alignées avec son objectif, ses ambitions d'impact et les attentes de ses parties prenantes.

Cadres de référence et contexte réglementaire

Cadres de référence

L'approche Bonduelle en matière de Lobbying repose sur les principes et objectifs des cadres suivants (liste non exhaustive) :

Cadres de durabilité et trajectoire

- **SBTi (Science Based Targets initiative)** – alignée sur la trajectoire de décarbonation validée de Bonduelle

Cadres de conduite responsable

- **Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales** – en particulier la recommandation révisée de 2024 sur la transparence et l'intégrité dans les activités de lobbying et d'influence, qui constitue la première norme internationale de référence dans ce domaine
- **Norme B Corp v2.2, exigence GACA 1.1 – Rapports externes sur le plaidoyer** (cadre central de cette politique)
- **Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies** – en particulier ODD n° 2, 3, 8, 12, 13 et 15 (rapport sur la durabilité p.14) Sujets prioritaires de plaidoyer de Bonduelle, par exemple, ODD 2 Faim zéro, ODD 12 Consommation et production responsables, ODD 13 Action climatique)

Cadre réglementaire pour le rapport externe sur les activités de lobbying

Les activités de défense et d'affaires publiques de Bonduelle sont soumises aux exigences légales applicables dans chaque juridiction concernée, notamment :

- **France – Loi Sapin II** (Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique) : respect de la Loi Sapin II et, le cas échéant, inscription obligatoire au registre des lobbyistes tenu par la *HATVP* (Haute Autorité pour la Transparence dans la Vie Publique) pour toute activité d'influence visant les autorités publiques françaises.
- **Autres juridictions** : dans les pays où Bonduelle opère et où des dispositions nationales régissent les activités de lobbying et de plaidoyer, les exigences locales applicables sont respectées.

Champ d'application

Cette politique s'applique à toutes les entités européennes contrôlées par Bonduelle, sachant que notre objectif à moyen terme est d'étendre cette politique à l'ensemble du Groupe.

Elle s'applique à toutes les zones géographiques européennes où le Groupe opère, ainsi qu'aux employés et consultants en affaires publiques qui, dans l'exercice de leurs fonctions, interagissent avec des représentants des autorités publiques ou participent à l'élaboration de politiques publiques au nom de Bonduelle.

Elle couvre toutes les activités de lobbying, de plaidoyer et d'influence au sens large, qu'elles soient menées directement par Bonduelle (réunions bilatérales ou multilatérales, réponses à des consultations, déclarations publiques, participation à des groupes de travail, etc.) ou indirectement par le biais d'associations professionnelles, d'organismes interprofessionnels, de coalitions multipartites ou d'autres organisations dont le Groupe est membre ou dont il finance les activités.

La politique n'empêche pas les employés d'exercer individuellement leur droit d'exprimer leurs opinions personnelles, ni de soutenir, financièrement ou autrement, le candidat politique de leur choix, conformément à notre guide pour prévenir la corruption et le trafic d'influence : Notre approche éthique et anti-corruption | Groupe Bonduelle

Gouvernance et révision

La personne responsable de la mise en œuvre de la politique est le directeur de la stratégie, des marques et de l'impact.

La politique de lobbying responsable du groupe Bonduelle a été supervisée et approuvée par l'équipe de direction exécutive mondiale (GELT). Le groupe Bonduelle, avec le soutien de ses organes de gouvernance concernés, s'engage à garantir le respect de cette politique.

La politique sera révisée chaque année et mise à jour si nécessaire.

Publication et communication

Les parties prenantes intéressées peuvent consulter la politique sur le site web de l'entreprise à www.bonduelle.com.

Déploiement de la politique

1. Sujets clés

Bonduelle collabore avec les autorités publiques et les processus politiques car une réglementation bien conçue est essentielle à la construction d'un système alimentaire et agricole durable et résilient. Notre activité de lobbying repose sur un objectif clair : défendre des politiques qui soutiennent la santé à long terme des personnes, des écosystèmes et des chaînes d'approvisionnement alimentaires, en accord avec notre stratégie d'impact et notre engagement en tant qu'entreprise sur la voie de la certification B Corp.

Nous plaidons et nous engageons dans les affaires publiques sur quatre sujets clés chez Bonduelle :

- Santé et nutrition : une alimentation riche en végétal, pour tous
- Durabilité et climat
- Agriculture durable et souveraineté alimentaire
- Transparence pour le consommateur

De plus, certains sujets spécifiques de plaidoyer, tels que la défense commerciale contre la concurrence illégale et déloyale des pays tiers, les douanes, la fiscalité ou le financement public, ainsi que des questions critiques liées à l'actualité, peuvent être traités au cas par cas par le biais de processus dédiés, impliquant les parties prenantes internes et externes concernées.

Nos positions sur les questions de politique s'appuient sur des données scientifiques fiables et des recherches fondées sur des preuves, incluant les résultats d'organismes scientifiques reconnus et la littérature évaluée par des pairs. Lorsque le consensus scientifique existe — sur le changement climatique, la perte de biodiversité, la santé des sols ou la sécurité alimentaire — notre plaidoyer ne le contredira pas. Lorsque les preuves évoluent ou sont contestées, nous nous engageons à reconnaître l'incertitude de manière transparente plutôt que d'amplifier sélectivement les données qui soutiennent un résultat prédéterminé.

Concernant les contributions financières et politiques en nature, Bonduelle adopte une approche restrictive. Nous ne faisons pas de contributions financières directes à des partis politiques, des candidats ou des campagnes électorales dans aucune juridiction où nous opérons. Le soutien en nature n'est autorisé que lorsqu'il sert un intérêt public clair, est divulgué en interne et approuvé par le leader responsable désigné localement. Cet engagement s'applique

également aux contributions faites indirectement par le biais d'associations ou de coalitions professionnelles.

Bonduelle n'a aucune tolérance envers la corruption et la corruption sous toutes les formes d'engagement politique. Aucun employé ou représentant de Bonduelle ne peut offrir, promettre ou fournir quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire public, un législateur ou leurs représentants en lien avec une activité de lobbying. Cet engagement est détaillé dans le Guide de Bonduelle pour prévenir la corruption et le trafic d'influence (Lien : [Notre démarche éthique & anti-corruption | Groupe Bonduelle](#)). Les engagements relatifs aux droits humains, à l'éthique et à la conformité peuvent également être intégrés dans les relations contractuelles avec les partenaires et fournisseurs du Groupe.

Lorsqu'il interagit via des organisations intermédiaires — y compris les associations industrielles et les coalitions multipartites — Bonduelle surveille les positions prises par ces organismes afin d'assurer la cohérence avec cette politique. Lorsqu'un tiers prend une position publique qui contredit matériellement nos propres engagements, nous nous réservons le droit d'exprimer notre désaccord au sein de cette organisation. Si le désalignement persiste et est important, nous sommes prêts à rendre publiques la divergence ou, si nécessaire, à nous retirer de l'organisation.

2. Canaux utilisés

Bonduelle mène ses activités de lobbying par trois canaux : engagement direct avec les autorités publiques et les institutions politiques, participation aux associations professionnelles, et implication dans des coalitions et plateformes multipartites. Lorsque des consultants externes en affaires publiques sont engagés, ils sont soumis aux mêmes normes que le personnel interne, sont formellement mandatés par écrit, doivent se conformer au Guide de Bonduelle pour prévenir la corruption et le trafic d'influence. Toute collaboration, qu'elle soit directe ou par l'intermédiaire de tiers, relève du champ d'application de cette politique.

Engagement direct avec les autorités publiques. Bonduelle peut dialoguer directement avec des représentants élus, des ministères gouvernementaux, des agences de régulation et des commissions parlementaires aux niveaux national et européen. Cela prend la forme de réunions bilatérales, de réponses écrites à des consultations et de participation à des groupes de travail d'experts.

Associations industrielles. Bonduelle est membre d'associations sectorielles aux niveaux national et européen, avec des niveaux d'implication allant de la représentation au conseil d'administration à la participation à des groupes de travail. Lorsqu'une association adopte une position qui contredit matériellement nos engagements, nous soumettons la question formellement dans le cadre de sa gouvernance. Si la divergence reste non résolue, Bonduelle est prêt à rendre publiques le désalignement ou à se retirer du corps.

Coalitions multipartites. Bonduelle participe à des coalitions intersectorielles réunissant entreprises, société civile, organismes scientifiques et institutions publiques autour d'objectifs politiques communs — principalement sur l'utilisation durable des terres, l'agriculture respectueuse du climat, la biodiversité et la résilience du système alimentaire, mais aussi dans des actions collectives promouvant la nourriture riche en plantes. Nous recherchons des coalitions thématiques plutôt que purement sectorielles et qui portent des ambitions politiques concrètes.

Les employés jouant un rôle actif dans ces organismes doivent avoir suffisamment d'ancienneté et d'autorité pour s'engager de manière substantielle et suivre des formations à la conformité (formations sur les pratiques anticoncurrentielles, formations anti-corruption) conformément aux affaires éthiques (prévention de la corruption et des pratiques anticoncurrentielles).

Dans les trois canaux : les positions doivent être fondées sur des preuves scientifiques et cohérentes avec les engagements de durabilité de Bonduelle. Un registre des adhésions actives, des engagements directs importants, est publié chaque année sur notre site [web www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com).

3. Équipe chargée de la mise en œuvre de la politique

Rôle	Poste / Region
SPONSOR / RESPONSABLE	Directeur de la stratégie, des marques et de l'impact
CHEF D'ÉQUIPE	Directeur mondial de l'impact
ÉQUIPE DE TRAVAIL	Responsable Impact Europe ; Responsable des affaires réglementaires Europe ; Responsable des Relations extérieures et Affaires gouvernementales

4. Communication de la politique

Les parties prenantes intéressées peuvent consulter la politique sur le site web de l'entreprise à www.bonduelle.com.

5. Gouvernance, contrôle et gestion des risques

Responsabilité

Le Directeur de la stratégie, des marques et de l'impact tient la responsabilité exécutive de la mise en œuvre et de l'application de cette politique et est chargé de veiller à son application dans toutes les unités commerciales et régions où Bonduelle opère. La responsabilité opérationnelle quotidienne — y compris la tenue du registre des activités de lobbying, le suivi de l'alignement avec les organisations externes et la coordination de la formation — est déléguée au comité européen de régulation.

Intégration de la politique dans la pratique

Bonduelle intègre cette politique par l'autorisation et les contrôles opérationnels conformément au Manuel de contrôle interne du groupe. Seuls les employés désignés par le conseil de régulation (European Regulatory board) sont autorisés à exercer des activités de lobbying au nom de Bonduelle — que ce soit par contact direct avec les autorités publiques, la participation à la

gouvernance des associations professionnelles ou la représentation dans des coalitions multipartites. Les employés désignés doivent suivre des formations à la conformité (formations sur les pratiques anticoncurrentielles, formations anti-corruption) conformément aux questions éthiques (prévention de la corruption et des pratiques anticoncurrentielles). Des engagements de lobbying sont consignés dans le suivi interne tenu par les Relations extérieures et les Affaires gouvernementales et examinés chaque année par le Conseil de régulation (European Regulatory board).

Identification, gestion et suivi des risques

L'examen annuel sera effectué par le Conseil européen de régulation – incluant le Directeur de la stratégie, des marques et de l'impact, le Directeur général de Bonduelle Europe et le Directeur des opérations Europe – dans le cadre du cycle de revue des politiques.

Cette revue annuelle couvre la participation de Bonduelle à des associations industrielles, des organismes publics et des groupes sectoriels, incluant la liste des membres, les contributions annuelles, les représentants internes et leurs postes clés. La participation des coalitions multipartites sera également examinée. La revue est préparée par le responsable des Relations extérieures et les Affaires gouvernementales, avec le Comité Européen de régulation.

Bonduelle identifie les risques liés au lobbying par deux mécanismes.

Premièrement, un examen annuel de toutes les organisations externes auxquelles le groupe est membre ou effectue des contributions financières, afin d'évaluer si leurs positions publiques restent conformes à cette politique.

Deuxièmement, un suivi continu des déclarations publiques importantes et des résultats de plaidoyer de ces organisations, avec une attention particulière aux positions sur la législation ou la réglementation pertinentes aux engagements de Bonduelle en matière d'Impact. Cette revue est menée par le Conseil de régulation européen (European Regulatory board), conformément au processus annuel de cartographie des risques du groupe. Lorsqu'un risque de désalignement est identifié, le Conseil de régulation (European Regulatory board) est chargé d'examiner la question et de s'assurer que la position de Bonduelle est clairement exprimée au sein de l'organisation concernée. Si le désalignement est important ou persiste, l'affaire est portée au GELT pour déterminer la réponse appropriée, qui peut inclure une clarification formelle de la position de Bonduelle, la divulgation publique de la divergence ou, en dernier recours, le retrait de l'association des membres.

Évaluation de la conformité

L'application de cette politique peut être réexaminée périodiquement dans le cadre de gouvernance et de conformité de Bonduelle. Le titulaire de la police est responsable de la tenue

des preuves de mise en œuvre et de conformité aux exigences de la politique. L'audit interne peut, lorsque cela est approprié et conformément à son plan d'audit basé sur les risques, examiner ces preuves et évaluer si le processus de contrôle connexe a été appliqué efficacement.

Procédure d'alerte

Tout employé, partenaire commercial ou partie prenante externe ayant des préoccupations concernant les activités de lobbying de Bonduelle ou le respect de cette politique est encouragé à soulever ces préoccupations via le système d'alerte de Bonduelle. La plateforme est hébergée par un prestataire de services externe indépendant, accessible à tous les employés et parties prenantes externes — y compris les fournisseurs, sous-traitants et clients — et permet aux préoccupations d'être soulevées de manière confidentielle et anonyme. Elle est accessible via la page « Soumettre une alerte » à www.bonduelle.com. Une procédure d'enquête dédiée existe pour le traitement des alertes, avec une gouvernance collégiale et impartiale. Soulever une inquiétude de bonne foi ne mettra pas en cause la personne qui l'a soulevée.